



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 98656

Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'éthique des médias dans la couverture d'actes terroristes. La mise en scène des identités de leurs auteurs peut agir comme une forme de promotion des actes terroristes pour des personnes radicalisées et converties à cette idéologie mortifère. Comme l'a justement exprimé le psychanalyste Fethi Benslama, la communication peut devenir pour les terroristes la continuation de la terreur par d'autres moyens. Tout en veillant au respect inconditionnel du droit à l'information, il lui demande s'il est possible d'agir, par la loi ou le règlement, au sein des comités d'éthique des services d'information de radio et télévision diffusés par voie hertzienne (qui seront bientôt rendus obligatoires par la proposition de loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias, en cours d'examen au Parlement) afin qu'ils s'engagent à ne mentionner les terroristes que par des initiales, à ne pas publier leurs photos et à ne pas donner de détails biographiques qui permettent de les identifier. Cela inviterait, dans un même mouvement, les autorités judiciaires et les utilisateurs de réseaux sociaux à s'appliquer ce même code de conduite éthique. Comme un appel à résister ensemble, en ces temps de profonds bouleversements.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98656

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 septembre 2016](#), page 7860

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)